

## **Comité des affaires maritimes et portuaires**

Compte rendu de la réunion du vendredi 14 novembre 2014

15 personnes étaient présentes à ce Comité (étaient notamment représentées : l'Association des usagers du port, l'Association des pêcheurs de loisir, l'Association des vieux gréements, l'Ecole de voile, le Yacht Club, la SNSM).

Gilles Auger présente ses excuses pour la date tardive de cette réunion initialement prévue le 23 septembre, et explique les causes de ce retard.

Le Président de l'Association des usagers du port, Lucien Poirot, présente une liste de points à aborder.

### **Qui supporte le coût des manifestations qui ont lieu sur le territoire de la SPL ?**

Au cours de l'année, le port héberge des manifestations telles que l'accueil des forains lors des régates ou les Traversées de Tatihou. Qui paie les coûts induits notamment d'eau et d'électricité ?

Gilles Auger rappelle que la Municipalité contribue. Madame Noël rappelle le montant de la redevance perçue des forains, le coût correspondant en électricité. En ce qui concerne l'eau il n'est pas possible d'avoir un coût analytique assez fin. La situation est sous contrôle pour éviter les déficits du côté de la SPL.

Il est suggéré de faire un comparatif avec ce qui se passe à Bricquebec.

### **Le prix du carburant ?**

De fait, la SPL prélève une taxe sur le prix du carburant, ce qui le rend plus cher que dans le commerce.

Cela entraîne une utilisation de jerricans, malgré leur interdiction. Ils encombrant les pontons et occasionnent des salissures. Pour dissuader les contrevenants, n'y aurait-il pas possibilité de ristournes pour les gros consommateurs, de plus de 1000 litres par an par exemple ?

Mme Noël explique le détail du coût du service offert par la mise à disposition du carburant. Il en résulte un déficit de 3611 euros pour 2013. Cela ne permet pas de ristourne.

### **Les sanitaires ?**

Ne pourrait-on pas rendre gratuites les douches pour les résidents pour éviter que certains trichent pour éviter de payer les 2 euros ?

Mme Noël donne le chiffre d'affaire des douches pour 2013 : 8800 euros. Cette recette est inférieure au coût réel d'entretien et de maintenance des sanitaires.

Une discussion s'engage sur le fait d'intégrer le coût d'accès aux douches à la redevance des résidents. Il est rappelé que l'utilisation des douches ne concerne pas plus de 50 résidents. Il serait peut-être possible d'améliorer l'arrivée de l'eau chaude dans les douches pour un meilleur service et une meilleure maîtrise des coûts. Une réflexion est en cours sur ce sujet.

Il est par ailleurs rappelé à un minimum de civisme pour éviter les salissures dans les sanitaires.

### **Utilisation des cales de mise à l'eau ?**

Le problème est celui de l'encombrement occasionné par l'afflux de remorques de mise à l'eau à certains moments de l'année et l'encombrement qu'elles occasionnent.

Gilles Auger rappelle qu'il est conscient de cette difficulté et qu'il y travaille.

Plusieurs solutions sont évoquées :

- Il y a la solution évoquée par Gilles Auger de créer une nouvelle cale de mise à l'eau pour les zodiacs dans la hanse du côté du feu vert
- Il y a la solution évoquée par Gilbert Doucet de faire un tarif attractif d'accès au port pour les zodiacs durant les mois de septembre et octobre à un moment où le port a des places disponibles. Cela permettrait en outre de fidéliser les utilisateurs. Le président de l'association des pêcheurs de loisir va faire une enquête auprès de ses 182 adhérents.
- Il y a la solution, à voir avec son gestionnaire, de mettre les remorques dans la zone de carénage.

### **Le traitement des déchets ?**

Il y a une réelle amélioration.

Néanmoins il manque un bac plastique au ponton D.

La demande a été faite par Gilles Auger auprès des instances concernées il y a 6 mois. Il va les relancer.

### **La liste d'attente pour bénéficier d'une place dans le port ?**

Le dispositif marche bien et la mise à jour se fait tous les trimestres. Il y a 95 demandes en attente.

Il y a eu beaucoup de départs en janvier, ce qui fait que pour certaines tailles de bateau il n'y a plus d'attente (notamment pour les petits et les grands bateaux).

Mme Noël rappelle qu'il y a 3 emplacements maximum réservés aux professionnels. Elle cite les professionnels actuellement concernés (Cotentin Nautique, Saint-Vaast Marine, Vincent Marie). Le Chantier Bernard n'utilise aucun de ces emplacements réservés.

### **Qui bénéficie de l'AOT (autorisation d'occupation temporaire) ?**

Il est déploré que le bénéfice d'une place dans le port soit strictement réservé à la personne déclarée et ne soit pas transmissible dans certains cas (en cas de décès, en cas de vente du bateau).

Mme Noël explique qu'il y a une réglementation publique très stricte sur ce plan.

Gilbert Doucet explique qu'une demande de dérogation faite il y a quelques années n'avait pas abouti.

### **Modalités de paiement de l'AOT ?**

Ne serait-il pas possible de mensualiser le paiement de l'AOT pour ceux qui le demandent ?

C'est possible mais il y a un coût induit. Mme Noël examine cette question.

### **Accès à Internet ?**

La mise en place du Wifi (ADSL) en version gratuite est appréciée.

Bien qu'une amélioration soit constatée après le passage d'un technicien, le débit reste insuffisant.

Malheureusement la SDLS n'est pas encore arrivée à Saint-Vaast.

### **Passeport escales ?**

32 cartes de passeport escales ont été vendues cette année. Cette carte satisfait ceux qui l'utilisent.

Ne pourrait-on cependant pas moduler le prix de la carte en fonction de la taille du bateau ?

Le prix de la carte correspond actuellement à son prix de revient et ne peut être diminué.

### **Bilan de la saison 2014 ?**

Au 30 septembre 2014, le port est à plus 11% par rapport à 2013 d'accueil en nombre de bateaux.

La présence de 32 bateaux pendant le dévasement de Grandcamp, dont la redevance est payée par la Municipalité de Grandcamp, est à signaler.

### **Accueil des plaisanciers ?**

Une subvention était possible pour aider l'accueil et le bien-être des usagers à hauteur de 50 % de son coût, ce qui reste insuffisant pour donner suite à ce projet dans l'immédiat. Le sujet de l'accueil des plaisanciers reste à l'étude.

### **Les tarifs 2015 ?**

Le projet de tarif 2015 correspond à une augmentation de 3 % pour la plaisance.

Gilles Auger rappelle que la proposition initialement faite par le port était de 2 %. Cependant le président de la SPL a estimé que l'augmentation de 3 % était indispensable. L'augmentation pour le port de Portbail est de 5%.

Cette augmentation de 3 % s'inscrit dans une anticipation des travaux de maintenance du port. Par exemple déjà 200 000 euros ont été provisionnés pour le dévasement, pour un coût prévisionnel de l'ordre de 400 000 euros. Il faut aussi prévoir le rejointement des quais (650 000 euros) et la rénovation de certains pontons (850 000 euros).

De même le coût des prestations de Cotentin Nautique augmente de 2%, ce qui est supérieur à l'inflation. Gilles Auger se rapprochera du responsable.

### **La surveillance vidéo ?**

Une surveillance vidéo du port a été votée le 23 octobre. Elle couvrira l'ensemble du port jour et nuit.

Son coût est de 49000 euros HT.

### **Le Conseil portuaire ?**

Il n'y a eu qu'un seul Conseil portuaire cette année, à cause de la période électorale du début d'année.

L'association des usagers du port regrette de ne pas avoir de place attribuée « es qualité » comme c'est le cas pour la Club de voile et le SNSM.

### **Le problème des bateaux ventouses ?**

Mme Noël explique que le port fait le maximum pour éviter les effets néfastes des bateaux laissés à l'abandon, sans avoir toute la latitude souhaitable au vu des contraintes imposées par la réglementation. Des procédures sont en cours.

### **Propreté du plan d'eau ?**

Le port assure en hiver une rotation d'inspection tous les vendredis en hiver et tous les jours en été.

Il est fait appel au civisme pour que les plaisanciers et les pêcheurs ne jettent pas d'objets ou matière salissants.

### **Le feu du port ?**

Mme Noël indique qu'il est prévu d'en rafraichir la peinture.

### **Ecole de Voile ?**

Il est signalé le départ du chef de base Frédéric Watteau, remplacé par Emmanuel Raphannaud. Le pot de départ de F Watteau aura lieu le vendredi 21 Novembre à 19h.

De même des discussions sont en cours pour une fusion absorption entre l'école de voile de Saint-Vaast et celle de Barfleur.

Gilles Auger rappelle l'importance que la Municipalité accorde à l'école de voile, qui a une place centrale dans la vie de Saint-Vaast. Il signale à ce propos que le projet d'évolution des bâtiments de l'Ecole de voile sera de nouveau à l'ordre du jour de la Municipalité en 2015, pour une mise à plat.

### **Centre de débarque ?**

Gilles Auger indique que le Centre de débarque va être bientôt opérationnel, avec une option de machine à glace qui en constituera un point fort.

Gilbert Doucet rappelle que cette fabrication de glace a un coût.

Gilles Auger précise qu'il est conscient de ce coût mais qu'il y va notamment de l'avenir du centre de débarque confronté à l'évolution de la législation en matière de traitement des produits de la pêche.

### **Rassemblement dans le port des bateaux traditionnels ?**

Jacques Dadure rappelle qu'une vingtaine de bateaux traditionnels sont dispersés dans le port.

C'est un patrimoine intéressant à mettre en valeur pour les habitants et les visiteurs. Pour leur mise en valeur, il serait opportun de regrouper les bateaux concernés. D'ores et déjà une dizaine de propriétaires sont d'accord. Une pancarte détaillant les caractéristiques des bateaux pourrait être installée sur le quai (en s'appuyant notamment sur le recensement déjà fait et présenté dans un bulletin municipal il y a quelques années).

Deux solutions de rassemblement sont discutées :

- Une solution consistant à rassembler les vieux gréements uniquement pendant la période hivernale
- Une solution qui consisterait à faire d'ores et déjà un rassemblement permanent d'une dizaine de bateau sur le ponton C à côté du Sybil et d'envisager des modalités progressives de rassemblement permanent pour les autres.

La solution d'un rassemblement pérenne sur toute l'année des bateaux va être examinée.

La réunion commencée à 14 h s'est terminée à 16 H 30.

Compte rendu établi par Jean-François Claude le 17 novembre 2014